

## Cotisations 2026

### Les nouveautés 2026 :

- Une cotisation « enfant » et « junior » car l'avenir de notre Club, ce sont nos jeunes !
- Une cotisation familiale simplifiée ;
- Un accès à la salle de sport inclus dans la cotisation.<sup>1</sup>

Type de cotisation	Aviron	Tennis été	Yachting
Individuelle <b>Adulte</b> (> 18 ans) <sup>2</sup>	260 €	185 €	165 €
Individuelle <b>Junior</b> (15-25 ans) <sup>3</sup>	180 €	100 €	95 €
Individuelle <b>Enfant</b> (< 14 ans) <sup>4</sup>	150 €	75 €	75 €
<b>Familiale</b> <sup>5</sup>	480 €	350 €	310 €
<b>Yachting – Croisières Adulte</b>			100 €
<b>Compléments d'inscription à une autre (sous) section</b>			
Adulte	140 €	65 €	45 €
Junior	120 €	40 €	35 €
Enfant	100 €	25 €	25 €
<b>Inscription tardive</b> <sup>6</sup>			
Adulte	130 €		90 €
Junior	90 €		50 €
Enfant	50 €		50 €
<b>Ecole de tennis avec cours payants</b>			
Adulte		60 €	
Enfant/Junior sans participation aux interclubs		20 €	
Enfant/Junior avec participation aux interclubs		65 €	
<b>Salle de sport</b> <sup>7</sup>			
Junior ou Adulte		200 €	
<b>Sympathisant</b> <sup>8</sup>			
Adulte		50 €	
<b>Autres services</b>			
Casier - vestiaire personnel		15 €	
Garage pour bateau privé – Intérieur	300 €		
Garage pour bateau privé - Extérieur	150 €		150 €

A payer sur le compte **BE68 0882 1259 8834** avec la communication « *Cotisation 2026 – Nom(s) + prénom(s) – Section XXX - Type de cotisation XXX (+ services/compléments)* ».

<sup>1</sup> Salle accessible en dehors des cours collectifs.

<sup>2</sup> Adulte de plus de 18 ans (au 1<sup>er</sup> janvier 2026), avec revenus.

<sup>3</sup> Jeune de 15 à 18 ans inclus (au 1<sup>er</sup> janvier 2026) ou étudiant de 19 à 25 ans inclus (au 1<sup>er</sup> janvier 2026) avec carte d'étudiant.

<sup>4</sup> Enfant âgé de maximum 14 ans (au 1<sup>er</sup> janvier 2026).

<sup>5</sup> Famille composée d'un ou plusieurs enfant(s)/junior(s) et/ou de maximum deux adultes (18 ans et plus, avec revenus), domiciliés à la même adresse.

<sup>6</sup> A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026, valable pour le solde de l'année 2026 – Uniquement dans le cadre d'une première inscription au RCNSM et, pour l'aviron, d'une première licence LFA.

<sup>7</sup> Uniquement si non membre d'une ou plusieurs section(s) (aviron, tennis été et/ou yachting).

<sup>8</sup> Y compris pour les non-membres louant les terrains de tennis lors de la saison d'hiver et les moniteurs/encadrants non-membres des stages, cours et activités sportives.